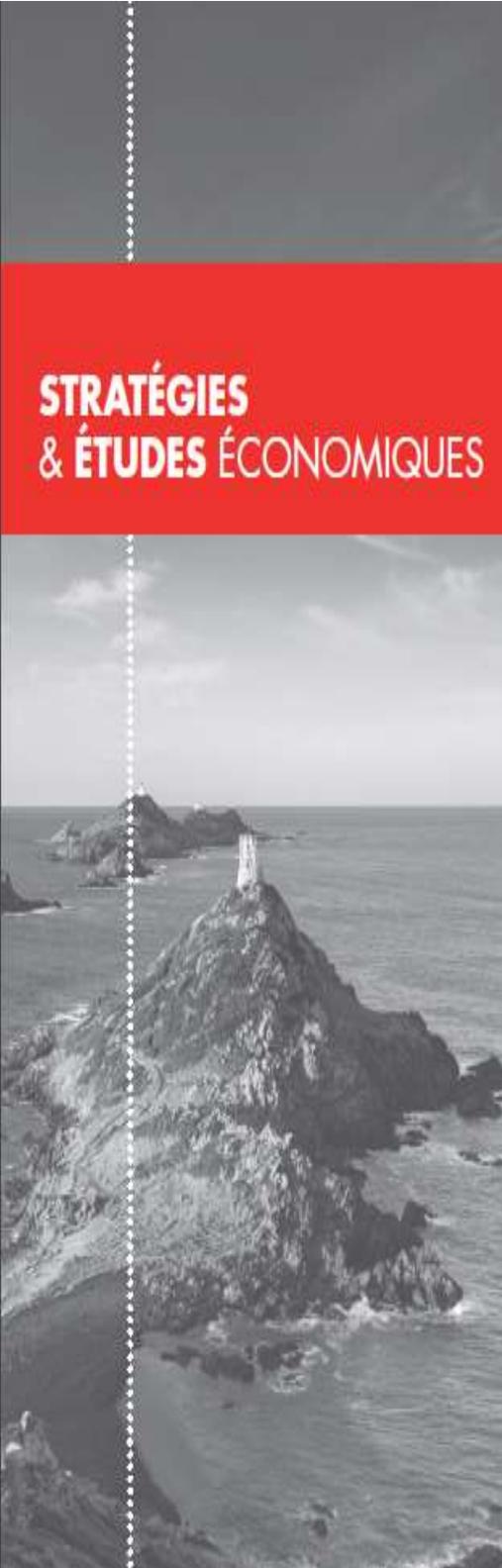


LA LETTRE ÉCO

The cover of the magazine 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' is shown. It features a black and white photograph of a rocky coastline with a prominent white lighthouse on a cliff. A red horizontal band across the middle contains the title in white, bold, sans-serif capital letters. A vertical dotted line runs down the left side of the cover.

STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'édito de la semaine

- « Arrêtons de crier aux loups »

Le Coin des épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Les marchés, victimes des futurs résultats trimestriels et de la reprise de la pandémie

Le Coin de la conjoncture

- Encore un effort avant un réel retour à la normale
- La Commission de Bruxelles toujours en mode pessimiste
- Trois défis pour la zone euro

C'est déjà hier

- Rebond attendu de la production industrielle en France
- Accident du travail, handicap et pénibilité
- Absences au travail, la France en tête
- Covid-19, plus de décès chez les personnes nées à l'étranger
- Un rebond du commerce de détail en Europe

Le Coin des tendances

- La chronique de la fin des métropoles s'annonce-t-elle ?
- L'économie de marché a-t-elle vécu ?
- Les minima sociaux, des correcteurs relatifs des inégalités

Le Coin des graphiques

- L'immobilier, valeur refuge du post confinement

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques



« Arrêtons de crier aux loups »



Le temps est au catastrophisme et à l'émotionnel. Les médias annoncent un septembre noir avec une progression sans précédent des faillites et du chômage sur fond de deuxième vague du virus. Face au déferlement de mauvaises nouvelles, la tentation est soit de prendre du bon temps, soit de se claquemurer. En économie, la peur est, selon le dicton, mauvaise conseillère. La dictature de l'actualité est par nature auto-réalisatrice. Les mauvaises nouvelles en flot continu créent et amplifient la crise. Face au péril préannoncé, la prise de risque s'apparente à un acte de suicide.

Les entreprises, les ménages n'ont guère envie d'investir ni de s'engager.

La covid-19 accroît l'aversion aux risques déjà bien présente depuis la crise financière de 2008. Le mouvement des gilets jaunes et les grèves provoquées par la réforme des retraites avaient déjà contribué à son exacerbation. La progression du taux d'épargne est l'un des signes de ce haut niveau d'anxiété. Il était passé de 13,7 à 15,5 % du revenu disponible brut du début 2018 à fin 2019 pour atteindre près de 30 % durant le confinement. Entre mars et juin, le surcroît d'épargne est évalué entre 75 et 100 milliards d'euros. Les dépôts à vue dépassent 430 milliards d'euros, contre moins de 200 milliards d'euros en 2007. L'aversion aux risques fait le bonheur du Livret A et de l'immobilier qui joue toujours son rôle de valeur refuge.

Si la consommation courante semble reprendre les couleurs, il en va tout différemment pour l'investissement. Les actifs éprouvent des difficultés à retrouver le chemin du travail. Implicitement, les vacances apparaissent un havre avant d'affronter les frimas de l'automne. Les craintes sanitaires et professionnelles incitent les uns et les autres au repli. En déclarant, dès le début du déconfinement, que les Français pourraient partir en vacances, les pouvoirs publics ont semblé donné le la en la matière. Les vacances deviennent ainsi un échappatoire tout en permettant d'aider un secteur touristique en grande difficulté.

Pour contrarier l'anxiété paralysante, pour espérer le dégonflement de la poche d'épargne de précaution, le discours du gouvernement se doit d'être positif. Certes, il ne faut pas nier la réalité de la situation mais prendre conscience que les économies modernes sont des systèmes complexes d'échanges de biens, de services, de capitaux et d'informations, avec des interdépendances croisées. Un léger grippage se diffuse, grâce au digital, en temps réel à tous les acteurs autour de la planète. Pour éviter une implosion généralisée, les messages sont aussi importants que les flots de milliards déversés depuis des semaines, que ce soit par les Etats ou les banques centrales. La résurgence de la covid-19 prouve que la résilience des différentes nations risque d'être mise à dure épreuve dans les prochains mois. Elles devront éviter le pessimisme, l'attentisme, le repli et la panique. L'épidémie de choléra de 1832 après un effet de stupeur n'avait pas empêché la France d'entrer dans l'ère industrielle ; elle dura pourtant durant plusieurs années...

Philippe Crevel



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 10 juillet 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	4 970,48	-0,73 %	5 978,06
Dow Jones	26 075,30	+0,96 %	28 538,44
Nasdaq	10 617,44	+4,01 %	8 972,60
Dax Allemand	12 633,71	+0,84 %	13 249,01
Footsie	6 095,41	-1,01 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	3 294,00	+1,01 %	3 745,15
Nikkei 225	22 290,81	-0,07 %	23 656,62
Shanghai Composite	3 383,32	+7,31 %	3 050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,139 %	-0,023 pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,469 %	-0,034 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	0,615 %	-0,054 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1311	+0,57 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 797,680	+1,32 %	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	42,940	+0,42 %	66,300

Les marchés, victimes des futurs résultats trimestriels et de la reprise de la pandémie

Les investisseurs ont opté pour la prudence dans l'attente des résultats trimestriels qui devraient être prochainement publiés pour de nombreuses entreprises américaines. Compte tenu de la chute de la demande enregistrée ces derniers mois, les résultats



sont attendus logiquement en forte baisse. Il convient néanmoins de souligner que le Nasdaq n'en finit pas de battre des records, soulignant que les entreprises du digital sont bien les grandes gagnantes de la crise actuelle.

Aux Etats-Unis, la reprise a montré ces derniers jours des signes de faiblesse. Le président de la Fed d'Atlanta a déclaré au Financial Times que les données à haute fréquence (mobilités, haute fréquence) semblaient prouver qu'un ralentissement était en cours pour les Etats-Unis. L'accélération de la pandémie avec, à la clef, des reconfinements pèsent sur les cours.

En Chine, malgré la baisse de vendredi, l'indice Shanghai Composite poursuit sa marche en avant à près de 3 400 points. Cet indice a effacé les conséquences de la crise de la covid-19.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Encore un effort avant un réel retour à la normale

Dans sa dernière enquête de conjoncture du 8 juillet, l'INSEE souligne que la reprise économique se poursuit. Si la consommation est au rendez-vous, la production, l'investissement et le commerce extérieur restent en retrait. Compte tenu des évolutions en cours, l'INSEE estime que la contraction du PIB pour l'ensemble de l'année serait de -9 %, soit mieux que les prévisions de l'OCDE ou du FMI qui parient sur un recul de -14 %.

Le risque majeur auquel est confrontée l'économie française est l'enclenchement d'un processus d'auto-réalisation d'une crise sans précédent à l'automne. À force de répéter que les prochains mois seront catastrophiques, des anticipations négatives peuvent se mettre en place et donner ainsi raison aux oiseaux de mauvais augure.

Une production présente à 88 %

Au mois de juin, l'activité économique s'établirait à 88 % de son niveau normal quand ce taux était de 78 % en mai et de 70 % en avril. La reprise d'activité concerne l'ensemble des branches. La perte d'activité économique serait notamment divisée par deux dans la construction par rapport à avril (-31 % en juin contre -61 % en avril) en lien avec la reprise des chantiers. Dans l'industrie, la perte d'activité ne serait plus « que » de 14 %, soit deux fois moins qu'au mois d'avril en plein confinement. L'industrie pâtit toujours d'une faible demande internationale et de l'importance des stocks. Cette situation concerne, en premier lieu, le secteur automobile. Dans les services marchands, la perte d'activité économique se situerait au même niveau que dans l'industrie. Avec la réouverture des cafés et restaurants ainsi qu'avec la montée en puissance des transports publics, le secteur tertiaire enregistre un rebond d'activité. Dans le secteur des café-restaurant, la perte d'activité économique est estimée autour de 20 % en juin, quatre fois moins qu'en avril. Pour l'INSEE, en rythme trimestriel, l'activité économique aurait diminué de l'ordre de -17 % au deuxième trimestre (après -5,3 % au premier).

Fin 2020, l'activité économique resterait, selon les scénarii retenus par l'INSEE, inférieure à son niveau d'avant crise, entre -1 et -6 % avec une moyenne se situant à -4 %. Sur l'ensemble de l'année, le bilan varie en fonction des branches. La



construction sortira de la crise en moins bonne santé que l'agro-alimentaire. Pour les services marchands, la baisse d'activité devrait être de -2 % quand elle serait de -5 % dans l'industrie et de -8 % dans la construction. Avec beaucoup de prudence compte tenu du niveau élevé d'incertitudes, l'INSEE prévoit une hausse du PIB de +19 % au troisième trimestre.

Panne du commerce extérieur

Avec la consommation et l'investissement, le commerce extérieur est un des moteurs clefs de la croissance. Le retour à la normale sur ce front prend du temps. Le commerce mondial a, en effet, enregistré en avril 2020 une baisse de -16 % par rapport à avril 2019, principalement du fait des pays avancés et notamment de la zone euro. Au premier trimestre, le recul avait été de plus de 5 points. À partir du mois de mai, avec le déconfinement, une progression des échanges est constatée mais elle reste ténue. Pour le mois de juin, les enquêtes PMI soulignent la poursuite du rebond. L'indice est passé de 32,2 à 43,4 du mois de mai à juin après avoir atteint, en avril, un plus bas historique (27,1). Ce niveau d'avril 2020 était inférieur au niveau le plus bas atteint lors de la crise financière mondiale de 2008 (30,6). Par ailleurs, l'indicateur des nouvelles commandes à l'exportation pour la France s'est effondré à 15,6 en avril (point le plus bas historiquement) avant de remonter à 29,2 en mai et à 41,3 en juin. En avril 2020, les exportations françaises ont reculé de -36 % sur un an, record historique faisant suite à un repli de -6,1 % au cours du 1^{er} trimestre, soit plus qu'au quatrième trimestre 2008 (-4,8 %). Les ventes d'avions et de voitures à l'exportation se sont effondrées entre le mois de mars et juin.

Retour à la normale de la consommation des ménages

Dès la sortie du confinement, à la mi-mai, la consommation des ménages avait connu une forte hausse. Elle se situait, en juin, 3 % en-deçà de la normale. L'INSEE souligne que les particuliers continuent à maintenir un haut niveau d'achats en ligne et ont de plus en plus recours au paiement sans contact par carte.

Des phénomènes de rattrapage sont toujours en cours. Ainsi en juin, la consommation en produits manufacturés aurait été supérieure de 6 % à son niveau en situation normale d'activité. Les dépenses en carburants ou en matériels de transport restent très dynamiques. Les ménages auraient tendance à privilégier pour leurs déplacements la voiture au détriment des transports en commun. Les achats de vélo seraient également en forte progression. Les dépenses d'habillement-chaussure seraient revenues à leur niveau normal voire légèrement en-deçà en raison de l'absence des soldes qui interviennent, en règle générale, à la fin du mois de juin.

Par ailleurs, en moyenne sur l'ensemble du mois de juin, les dépenses des ménages en produits agro-alimentaires auraient conservé un dynamisme comparable à celui des mois précédents, même si ces dépenses ont pu connaître des surcroûts ponctuels pendant la période de confinement. Les ménages consomment plus de ce type de produits en raison de la persistance du télétravail et d'une fréquentation moindre des restaurants.

La consommation de services principalement marchands aurait été en juin de 9 % inférieure à une situation normale d'activité. Cette consommation est toujours entravée par les restrictions qui pèsent sur le transport aérien et sur les activités culturelles.



Dans les services principalement non marchands, la consommation aurait continué à se redresser légèrement, à travers la reprise progressive des soins de ville et de l'enseignement marchand, sans retrouver encore le niveau d'une situation normale d'activité (-17 % de perte de consommation en juin).

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation seraient toujours en retrait. Pour la Commission européenne, la perte était évaluée en juin à 31 %.

Pour l'ensemble du deuxième trimestre, la perte de consommation est évaluée à 17 % par rapport à son niveau d'avant crise (soit une diminution trimestrielle de -12 %, après -5,6 % au premier trimestre).

Une reprise générale au sein des pays de l'OCDE

Les indices d'activité PMI au sein des pays avancés sont en net rebond en se rapprochant des 50 points, marquant la frontière entre récession et expansion. L'indice PMI dans les services en juin a atteint 47,3 points en zone euro (contre 12,0 points en avril). Il s'élevait à 47,1 au Royaume-Uni et 47,9 aux États-Unis, après un point bas atteint en avril à 13,4 outre-Manche et 26,7 outre-Atlantique. Au sein des pays avancés, les salariés retrouvent progressivement leur bureau. Ainsi, la fréquentation des lieux de travail mesurée par Google reste inférieure à son niveau normal. En juin, elle est en retrait de près de 15 % en Allemagne par rapport à une période de référence prise entre le 3 janvier et le 6 février. Cette diminution était de -19 % en France, de -23 % en Italie et de -27 % en Espagne. Au mois d'avril, la baisse de fréquentation était de -39 % en Allemagne et de -63 % en France.

Des pays émergents fortement touchés

La chute des prix du pétrole a affecté de nombreux pays émergents qui sont également confrontés à la crise sanitaire. Au Brésil, la production industrielle s'est contractée de plus de 25 % en avril (sur un an) et le taux de chômage a atteint 12,9 % en mai (après 11 % fin 2019). En Russie, les ventes au détail ont chuté de près de 20 % sur un an et le taux de chômage a augmenté (6,1 % en mai, contre 4,7 % en mars). En Turquie, la production industrielle a diminué de plus de 20 % sur un an. Dans ces pays, les signes de reprise ne sont pas encore visibles dans les indicateurs habituels.

Une petite amélioration de la situation de l'emploi au sein de l'OCDE

En Allemagne, la hausse du taux de chômage a ralenti en juin, avec une hausse de 0,1 points à 6,5 %, après +0,5 point en mai et +0,8 point entre mars et avril. En Espagne, les données administratives suggèrent une moindre détérioration. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi a certes augmenté en juin mais avec une amplitude bien moindre que les mois précédents (+5 100 demandeurs en juin après +27 000 en mai et surtout +302 000 en avril). En France, une baisse du nombre de demandeurs d'emploi a été enregistrée en mai de 165 000 personnes (catégorie A). Cette baisse ne compense pas les fortes hausses d'avril et mars, (près de 690 000 demandeurs d'emploi après un peu moins de 140 000). En Italie, le taux de chômage était de 7,8 % en mai après 6,6 % en avril.



Aux États-Unis, entre février et avril, l'économie américaine a détruit 22 millions d'emplois (-14,5 %), selon le *Bureau of Labor Statistics* (BLS), dont 18,6 millions dans les services privés et 2,4 millions dans l'industrie. L'emploi a rebondi en mai et juin (+2,7 millions d'emplois en mai, dont +3,2 millions dans le secteur privé, le secteur public ayant détruit des emplois en mai, et +4,8 millions d'emploi en juin, essentiellement dans le secteur privé), avec un net rebond dans le secteur de la construction, de la santé ambulatoire et de l'hébergement-restauration, ainsi qu'une stabilisation dans le commerce de détail et l'industrie manufacturière. L'emploi reste néanmoins nettement inférieur à son niveau d'avant-crise. De plus, les destructions d'emplois continuent dans l'industrie minière et pétrolière confrontée à d'autres défis, notamment le krach sur le marché pétrolier lié à une situation de surproduction et de saturation des capacités de stockage.

La menace du reconfinement

La reprise de l'activité économique au sein de l'OCDE est parallèle à la levée des restrictions. Ce processus a débuté fin avril aux États-Unis et en Allemagne puis au cours des deux premières semaines du mois de mai dans le reste de la zone euro. Il s'est ensuite poursuivi à un rythme assez comparable dans les pays européens tout au long du mois de juin, sauf au Royaume-Uni où le déconfinement a été plus tardif. En France, le 22 juin a marqué la réouverture des cinémas et des centres de loisirs, et les activités de sports collectifs ont pu reprendre sous certaines conditions. En Italie, l'ouverture des cinémas s'est faite dès le 15 juin, puis dix jours plus tard les activités de sports de contact ont été autorisées. En Espagne, l'état d'alerte a été levé le 21 juin à minuit, rendant possible toute mobilité sur le territoire national, et les frontières ont été rouvertes aux ressortissants européens.

Des pays confrontés à des foyers endémiques ont été contraints d'instituer des confinements locaux. Ainsi, en Espagne, de telles décisions ont été prises les 4 et 5 juillet, pour la région de la Segrià en Catalogne et quelques localités du comté d'A Marina en Galice. Les entrées et sorties de ces territoires ont été restreintes, de même que la capacité d'accueil des établissements recevant du public. En Allemagne, certains cantons ont dû à nouveau confiner la population, notamment en Rhénanie-du-Nord-Westphalie où seuls les magasins et les restaurants ont pu rester ouverts. Aux États-Unis en revanche, l'épidémie rebondit dans le sud du pays et a conduit plusieurs gouverneurs à maintenir des mesures de restrictions qui concernent désormais près de la moitié de la population.

Mercredi 8 juillet, le Premier Ministre Jean Castex a indiqué que, en cas de reprise de l'épidémie en France, les pouvoirs publics étaient prêts à appliquer des plans de confinement locaux. A RMC, il a ainsi déclaré « il a toujours été dit, prévu et envisagé qu'il convenait de se préparer à une deuxième vague de l'épidémie » et il a ajouté « j'ai proposé les axes du déconfinement à Édouard Philippe à l'époque mais aussi les principes d'un plan de reconfinement ciblé. On ne va pas faire un plan de reconfinement comme nous avons fait celui du mois de mars. Un reconfinement absolu, comme ce qu'on a connu en mars dernier, aurait des conséquences terribles pour le pays. Nous allons cibler. Et c'est le rôle de l'État, d'anticiper ».

La Commission de Bruxelles toujours en mode pessimiste

La Commission de Bruxelles a révisé, une nouvelle fois, à la baisse, ses prévisions économiques pour 2020 et 2021, en raison d'une période plus longue de confinement au sein de plusieurs États membres. Le PIB de la zone euro devrait chuter de -8,7 % en 2020 (contre 7,7 % prévu en mai) avant de rebondir moins fortement que prévu en 2021 (à +6,1 %). La France, l'Italie et l'Espagne restent les États les plus affectés avec une chute de leur PIB d'au moins 10 %. Selon Bruxelles, l'Italie verrait son PIB reculer de -11,2 % en 2020, avant de rebondir en 2021 de +6,1 %, le PIB espagnol chuterait quant à lui de -10,9 % en 2020 puis augmenterait de +7,1 % en 2021. Le PIB français pourrait reculer de -10,6 % cette année, avant de s'accroître de +7,6 % l'an prochain. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le recul du PIB. Le rebond attendrait 5,8 % en 2021.



MAIN ECONOMIC INDICATORS 2011-2021

(a) Real Gross Domestic Product (% change)

	5-year average					Summer 2020 forecast	
	2011-15	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Belgium	1.3	1.5	1.9	1.5	1.4	-8.8	6.5
Germany	1.7	2.2	2.5	1.5	0.6	-6.3	5.3
Estonia	3.3	2.6	5.7	4.8	4.3	-7.7	6.2
Ireland	7.1	3.7	8.1	8.2	5.5	-8.5	6.3
Greece	-3.9	-0.2	1.5	1.9	1.9	-9.0	6.0
Spain	0.0	3.0	2.9	2.4	2.0	-10.9	7.1
France	1.0	1.1	2.3	1.8	1.5	-10.6	7.6
Italy	-0.7	1.3	1.7	0.8	0.3	-11.2	6.1
Cyprus	-1.6	6.7	4.4	4.1	3.2	-7.7	5.3
Latvia	3.6	1.8	3.8	4.3	2.2	-7.0	6.4
Lithuania	3.8	2.6	4.2	3.6	3.9	-7.1	6.7
Luxembourg	2.9	4.6	1.8	3.1	2.3	-6.2	5.4
Malta	5.8	5.8	6.5	7.3	4.7	-6.0	6.3
Netherlands	0.8	2.2	2.9	2.4	1.7	-6.8	4.6
Austria	1.1	2.1	2.5	2.4	1.6	-7.1	5.6
Portugal	-0.8	2.0	3.5	2.6	2.2	-9.8	6.0
Slovenia	0.4	3.1	4.8	4.1	2.4	-7.0	6.1
Slovakia	2.6	2.1	3.0	3.9	2.4	-9.0	7.4
Finland	0.1	2.8	3.3	1.5	1.1	-6.3	2.8
Euro area	0.8	1.9	2.5	1.9	1.3	-8.7	6.1
Bulgaria	1.8	3.8	3.5	3.1	3.4	-7.1	5.3
Czechia	1.7	2.5	4.4	2.8	2.6	-7.8	4.5
Denmark	1.3	3.2	2.0	2.4	2.4	-5.2	4.3
Croatia	-0.2	3.5	3.1	2.7	2.9	-10.8	7.5
Hungary	2.1	2.2	4.3	5.1	4.9	-7.0	6.0
Poland	3.0	3.1	4.9	5.3	4.1	-4.6	4.3
Romania	3.0	4.8	7.1	4.4	4.1	-6.0	4.0
Sweden	2.2	2.1	2.6	2.0	1.2	-5.3	3.1
EU	1.0	2.1	2.7	2.1	1.5	-8.3	5.8

Trois défis pour la zone euro

L'Union européenne et la zone euro, après l'effet de stupeur, ont plutôt fait preuve de résilience au niveau institutionnel. Sur le terrain économique, la crise sanitaire actuelle constitue néanmoins un nouveau défi pour la zone euro qui a fêté ses vingt ans l'année dernière. Elle doit relever trois défis majeurs : la gestion de son excès d'épargne, les forces centrifuges qui l'animent et le risque de marginalisation dans les hautes technologies.

La question de l'excès d'épargne

Depuis la crise des subprimes, la zone euro a enregistré une croissance plus faible que celle des États-Unis. Ce déficit de croissance s'explique, en partie, par la survenue de la crise des dettes souveraines entre 2011 et 2013. Elle est aussi la conséquence d'un fort recul de l'investissement productif. Si le taux d'épargne a augmenté de 4 points de



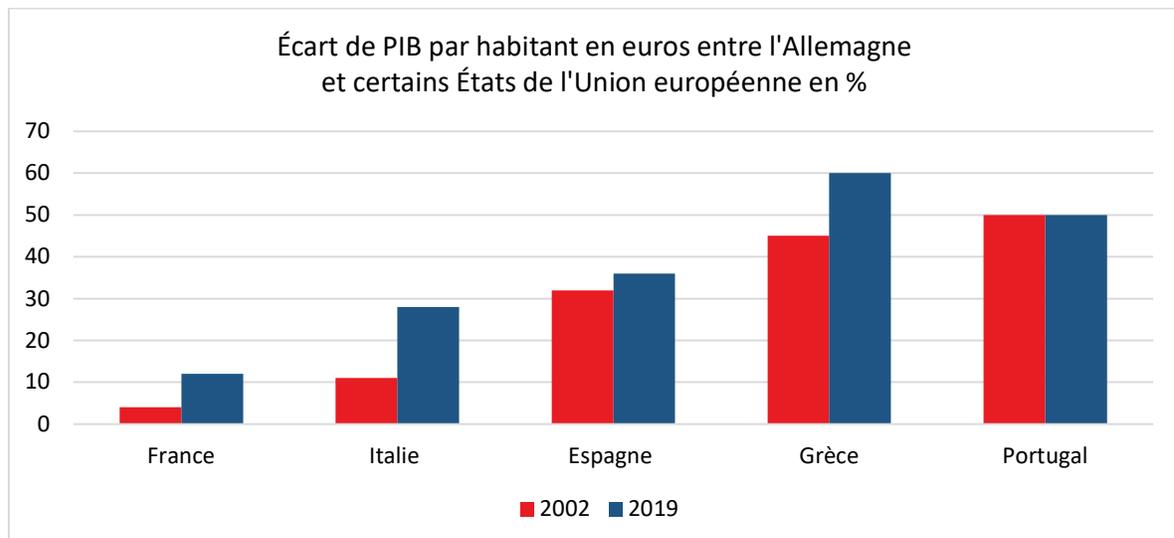
PIB de 2009 à 2019, ce surcroît a été essentiellement investi en dehors de la zone euro ou en obligations d'État. Le taux d'investissement qui était de 25 % en 2007 est péniblement remonté à 23 % en 2019 après avoir atteint 20 % en 2013. L'excédent d'épargne dépasse 2 points de PIB quand, au début du siècle, celle-ci était inférieure d'un point de PIB à l'investissement. La progression du capital net est passée en volume de 2,5 % en 2008 à 1,2 % en 2019.

L'excès d'épargne est la conséquence du solde positif de la balance des paiements courants, résultat avant tout généré par l'Allemagne et les pays d'Europe du Nord. Les excédents commerciaux sont peu réinvestis dans les entreprises et au sein de la zone euro. Ce phénomène s'est accentué depuis la crise de 2008. Par ailleurs, le vieillissement de la population tend à s'accompagner d'une hausse du taux d'épargne des ménages.

La faiblesse de l'investissement est étonnante au regard des besoins générés par la transition énergétique. Elle suppose entre 2 et 4 points de PIB d'investissement supplémentaires afin de tenter de respecter l'Accord de Paris sur les émissions des gaz à effet de serre.

La dangereuse divergence des États membres

L'unification monétaire a conduit à une spécialisation productive différente selon les pays qui amplifie leur hétérogénéité. L'Allemagne est devenue le centre industriel de la zone euro quand les pays latins se sont spécialisés dans le tourisme. Les écarts de revenus entre l'Allemagne et les États du Sud se sont creusés.



Cercle de l'Épargne - données Datastream

Cette divergence se traduit par l'accumulation des déficits et des dettes dans le Sud de l'Europe sans que des mécanismes de correction puissent les corriger. Au sein d'un État, de tels déficits existent mais sont compensés par le jeu des prestations sociales, des investissements et par la mobilité de la population.

Cette divergence alimente le sentiment anti-européen. Au sein des États riches, l'effort consenti pour les autres est jugé trop important. De leur côté, la population des pays d'Europe du Sud estime que la politique européenne est responsable de l'austérité et du chômage.



Le plan de relance élaboré en réponse à la crise de la Covid-19 tire en partie les conséquences de cette divergence pernicieuse. La répartition des 750 milliards d'euros promis s'effectuera non pas en fonction du poids économique de chacun des États mais en fonction des besoins. Même si l'enveloppe budgétaire reste modeste au regard de la situation, celle-ci est un pas vers la mise en place d'actions de soutien à des États en difficulté.

Le décrochage technologique de la zone euro

Si en matière de télécommunication, l'Europe a su, des années 70 aux années 2000, être présente à travers des entreprises comme Nokia, Ericsson, Alcatel ou Siemens, le passage au tout digital ne lui a pas réussi. Des moteurs de recherche aux plateformes de services en passant par les réseaux sociaux, les entreprises américaines et chinoises se partagent le monde. Les barrières linguistiques, l'absence d'un réel marché unifié de capitaux et une moindre prise de risques peuvent expliquer le retard accumulé dans les techniques de l'information et de la communication. Les dépenses totales de recherche et de développement s'élèvent en zone euro à 2,1 % du PIB contre 2,8 % aux États-Unis comme au Japon ou en Chine. Les investissements dans les techniques de l'information et de la communication atteignent 2 % du PIB aux États-Unis contre 1,1 % en zone euro.

Pour éviter sa marginalisation, la zone euro doit donc mettre en place une politique économique qui, à la fois, encourage l'investissement, favorise le secteur des hautes technologies et vise à réduire le décrochage du Sud par rapport au Nord.

L'utilisation de l'excès d'épargne pour accélérer la montée en gamme de l'économie européenne et financer la transition énergétique constitue donc une réelle nécessité.



C'ETAIT DÉJÀ HIER

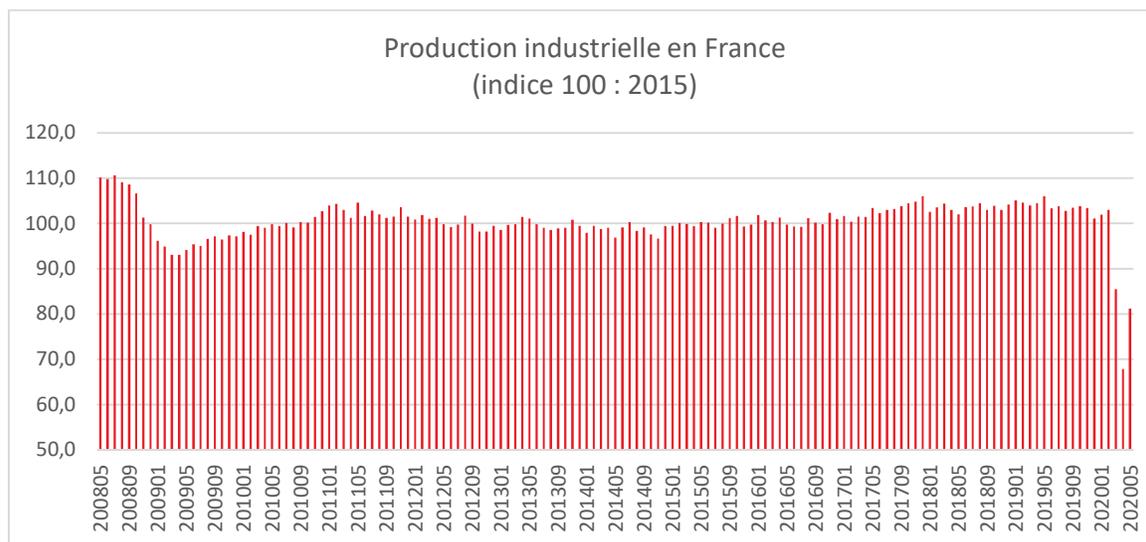
Rebond attendu de la production industrielle en France

Au mois de mai, selon l'INSEE, la production manufacturière a enregistré une hausse de +22,0 %, faisant suite à une contraction de -22,3 % en avril. Pour l'ensemble de l'industrie, les taux respectifs sont +19,6 % et -20,6 %. Par rapport à février (dernier mois avant le début du confinement), la production reste néanmoins en net retrait dans l'industrie manufacturière (-23,4 %), comme dans l'ensemble de l'industrie (-21,2 %)

Sur trois mois, la production baisse très fortement dans l'industrie manufacturière (-25,9 %), comme dans l'ensemble de l'industrie (-23,4 %). Le secteur des matériels de transport a été fortement touché avec une baisse de -50,7 %. Les biens d'équipement, de leur côté, ont connu une diminution de leur production de -27,7 %.

La production des trois derniers mois est nettement inférieure à celle des mêmes mois de 2019 (-27,7 %), comme dans l'ensemble de l'industrie (-25,4 %).

Sur cette période, la production chute dans les matériels de transport (-53,3 %), la cokéfaction-raffinage (-47,8 %), les « autres industries » (-25,9 %) et les biens d'équipement (-31,5 %). La baisse est moins marquée dans les industries extractives, énergie, eau (-12,3 %) et dans les industries agro-alimentaires (-7,1 %).



Cercle de l'Epargne – données INSEE

Le rebond de la production industrielle du mois de mai est assez logique. Les entreprises ont dès le mois d'avril mis en œuvre des procédures de redémarrage qui se sont concrétisés au mois de mai. Le déconfinement intervenu à partir du 11 mai a facilité la montée en puissance. Il n'en demeure pas moins que l'arrêt a été brutal et que l'écart avec le niveau normal reste conséquent. Les mesures de distanciation sociales, les ruptures d'approvisionnement et l'importance des stocks pèsent encore sur la production.



Accident du travail, handicap et pénibilité

En 2016, 660 300 accidents du travail (AT) avec arrêt ont été reconnus par le régime général et le régime agricole de la Sécurité sociale, soit en moyenne 21,0 par million d'heures de travail. Parmi ces AT, 39 000 (soit 5,9 %) ont occasionné une incapacité permanente partielle et 577 ont été mortels.

Le régime général et le régime agricole ont reconnu en 2016 plus de 50 700 nouveaux cas de maladies professionnelles (MP), dont 26 200 ayant occasionné une incapacité permanente partielle. Dans 71 % des cas, les personnes concernées sont des ouvriers. Selon le service des études du Ministère du Travail, les affections liées à l'amiante ont particulièrement touché les ouvriers tout comme les surdités (secteur du bâtiment et des travaux publics). Ces deux types de pathologies concernent essentiellement des hommes, alors que les femmes sont majoritaires parmi les cas reconnus de troubles musculosquelettiques.

En 2016, 42 % des ouvriers déclarent avoir reçu une information ou une formation au cours des 12 derniers mois. En revanche, les employés de commerce et de service sont relativement moins bien informés que les cadres (31 % contre 39 %), bien que davantage exposés.

74 % des salariés ont passé une visite médicale avec un médecin du travail ou de prévention au cours des deux dernières années, mais 7 % déclarent n'en avoir jamais rencontré (18 % dans la fonction publique de l'État).

En 2016, les employés de commerce et de service (20 %) et les ouvriers (16 %) déclarent plus souvent être limités dans leurs activités ordinaires par un problème de santé que les cadres (11 %). Les agents de la fonction publique déclarent plus souvent des limitations que les salariés du privé. Les employés administratifs (27 %) et les employés de commerce et de service (25 %) sont plus nombreux à déclarer souffrir d'un déficit de bien-être psychologique, contre 22 % des professions intermédiaires et des cadres et 18 % des ouvriers.

Parmi les 26,8 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi, 3,8 % (soit 1,0 million de personnes) disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap. La plupart d'entre elles bénéficient de la loi sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. En tenant compte des personnes qui ont un problème de santé durable, accompagné de difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes, la part des personnes dites « en situation de handicap » dans la population en emploi est estimée à 10,4 %, soit 2,8 millions de personnes.

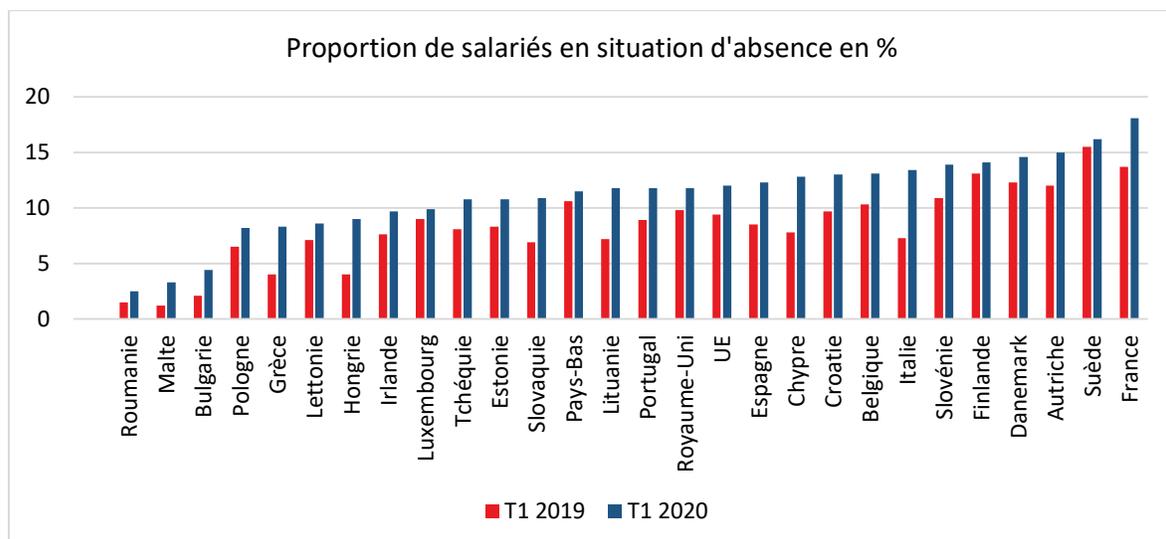
En 2019, selon l'enquête Emploi, seules 44 % des personnes de 16 à 65 ans ayant un handicap sont considérées en France comme actives (en emploi ou au chômage), contre 72 % pour l'ensemble de la population de cette tranche d'âge. Cette faible insertion sur le marché du travail s'observe à tous les âges, mais plus particulièrement chez les plus de 50 ans. Parmi les personnes actives dont le handicap est reconnu administrativement, 16 % sont au chômage, contre 8 % pour l'ensemble de la population active.



La population handicapée en emploi est nettement plus âgée que la moyenne. Les individus en emploi reconnus handicapés occupent plus souvent des professions peu qualifiées (65 % d'entre eux sont employés ou ouvriers, contre 47 % pour l'ensemble). Les personnes handicapées travaillent plus fréquemment à temps partiel, particulièrement en cas de reconnaissance administrative de leur handicap.

Absences au travail, la France en tête

Avec l'épidémie de la Covid-19, les États européens ont eu recours aux arrêts maladie et au chômage partiel pour réduire autant que possible l'envolée du chômage. Cette politique a eu pour conséquence une augmentation des taux d'absence au travail. Parmi les États membres, les taux d'absence du travail les plus élevés au premier trimestre 2020 ont été observés en France (18,1 %), en Suède (16,2 %) et en Autriche (15,0 %) et les taux les plus faibles en Roumanie (2,5 %), à Malte (3,3 %) et en Bulgarie (4,4 %). Par rapport au quatrième trimestre 2019, tous les États membres, à l'exception de la Finlande, ont connu une hausse du nombre total d'absences du travail. Les absences dues à une mise à pied temporaire ont augmenté dans tous les États membres pour lesquels les données sont disponibles, et ont plus que décuplé en France, à Chypre et en Espagne. Les personnes absentes du travail sont considérées comme employées s'il existe un lien officiel à l'emploi. Il peut s'agir, par exemple, du maintien du paiement d'un salaire ou d'un traitement et d'une assurance de retour au travail (ou d'un accord quant à la date de retour) après la fin de la situation exceptionnelle. Les personnes peuvent être absentes du travail pour différentes raisons, parmi lesquelles le congé légal, le congé de maladie (du salarié personnellement) ou la mise à pied temporaire. Les personnes en mise à pied temporaire sont considérées comme des personnes employées si elles ont l'assurance d'un retour au travail dans un délai de 3 mois ou si leur employeur leur verse 50 % de leur salaire ou traitement.



Cercle de l'Épargne - Eurostat (Allemagne données indisponibles)

Toujours en raison de la crise sanitaire, le nombre total d'heures travaillées effectives a chuté fortement dans l'UE entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020. Tous les États membres, pour lesquels les données sont disponibles, ont enregistré une baisse du nombre total d'heures travaillées effectives entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 à l'exception de la Finlande (+0,2 %). Les baisses les plus importantes ont été observées en Italie (-9,7 %), en Slovaquie (-8,7 %)



et en Autriche (-7,9 %). Pour la France la baisse a été -5,6 % durant le premier trimestre. Les résultats du deuxième trimestre devraient amplifier ces tendances, compte tenu des mesures de confinement.

Covid-19, plus de décès chez les personnes nées à l'étranger

La crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 s'est traduite par un excédent des décès durant les mois de mars et d'avril ; 129 000 décès ont été enregistrés sur cette période en 2020 contre 102 800, soit +25 %. L'INSEE, dans une étude, a souligné que les décès de personnes nées à l'étranger ont augmenté deux fois plus que ceux de personnes nées en France : +48 % contre +22 %. De mars à avril, entre 2019 et 2020, la proportion de décès d'étrangers est passée en France de 13 à 15 %.

Le surcroît de décès concerne essentiellement la population d'origine africaine, +54 % pour les personnes nées dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et +114 % pour celles nées dans un autre pays d'Afrique. La hausse est également élevée pour les personnes originaires d'Asie (+91 %). Pour les personnes nées en Europe (hors France) et les personnes nées dans un pays d'Amérique ou en Océanie, la hausse des décès est proche de celle observée pour les personnes nées en France.

L'Île-de-France, une surmortalité des immigrés avérée

En Île-de-France, la hausse des décès des étrangers atteint 92 %. En Seine-Saint-Denis par exemple, où la hausse des décès a été particulièrement forte (+127 % de décès), le nombre de décès de personnes nées en France y a augmenté de 95 % quand celui des personnes nées au Maghreb a augmenté de 191 %. Pour les personnes nées en Afrique hors Maghreb, la hausse des décès atteint même 368 %.

Dans le Grand Est, deuxième région la plus touchée par la Covid-19, la hausse des décès en mars-avril 2020 par rapport à mars-avril 2019 a atteint 120 % pour les personnes nées au Maghreb et 121 % pour l'ensemble des personnes nées en Afrique ou en Asie, contre 52 % pour celles nées en France, soit un écart plus important qu'en Île-de-France.

Cette situation s'explique par la densité de la population en Île-de-France et en particulier en Seine-Saint-Denis. Dans d'autres métropoles, ayant des fortes densités, les immigrés ont connu également des taux de mortalité plus élevés que la moyenne nationale.

Dans les communes de densité intermédiaire, si des différences selon les pays d'origine sont constatées, elles sont toutefois moins marquées que dans les communes densément peuplées.

L'environnement des personnes (conditions de logement, utilisation des transports en commun, profession exercée, etc.) a sans doute joué un rôle dans l'ampleur de la hausse des décès pendant la pandémie et sur les possibilités de distanciation physique. Les immigrés de dernière génération vivent en règle générale dans des logements plus petits (respectivement 1,3 pièce par occupant contre 1,8 pour l'ensemble des habitants) utilisent plus fréquemment les transports en commun pour aller travailler que l'ensemble de la population (respectivement 49 % en 2016, contre 15 %).



Les professions exercées peuvent également expliquer la surmortalité constatée. Ils sont nombreux à occuper des emplois d'aides-soignants ou d'ambulanciers. Ils sont également surreprésentés parmi les personnels de la Poste et des transports publics. Enfin, ils occupent fréquemment des emplois de livreurs, de buralistes, d'agents de nettoyage ou de caissiers.

Une surmortalité également chez les seniors étrangers

L'âge est un facteur clé de l'excédent des décès constaté en mars-avril 2020. Parmi les 26 200 décès en plus par rapport à mars-avril 2019, 25 100 décès concernent des personnes de 65 ans ou plus. Pour toutes les origines, la hausse des décès a été plus forte chez les personnes âgées. Pour les personnes nées à l'étranger hors Europe, le nombre de décès de personnes de moins de 65 ans a fortement augmenté (+30 % entre mars-avril 2019 et mars-avril 2020 pour les personnes nées dans un pays du Maghreb, +96 % pour celles nées dans un autre pays d'Afrique), alors qu'il est quasiment stable pour les personnes nées en Europe (+3 % pour les personnes nées en France). Ainsi, avant 65 ans, la hausse a été environ 30 fois plus forte pour les décès de personnes nées en Afrique hors Maghreb ou en Asie que pour ceux de personnes nées en France, et 10 fois plus forte pour ceux de personnes nées au Maghreb. À partir de 65 ans, les écarts sont moindres, avec une hausse de 2 à 5 fois plus forte pour les décès de personnes nées hors d'Europe que pour ceux des personnes nées en France.

Si la population étrangère est plus jeune que l'ensemble de la population, la proportion de décès des plus de 65 ans y est relativement plus élevée.

Les hommes nés à l'étranger plus exposés que les femmes

Si pour les personnes nées en France, la hausse des décès au cours de cette période est quasi identique quel qu'en soit le sexe (+25 % pour les décès de femmes et +26 % pour ceux des hommes), elle est en revanche plus marquée chez les hommes pour les personnes nées dans un pays du Maghreb (+61 % de décès entre mars-avril 2019 et mars-avril 2020 pour les hommes, +44 % pour les femmes). Il en est de même que pour celles nées dans un autre pays d'Afrique (+131 % pour les hommes, +88 % pour les femmes), ou encore pour celles nées en Asie (+101 % pour les hommes, +79 % pour les femmes). Les hommes étrangers occupent des postes exposés en plus grand nombre que les femmes. Ils ont également eu tendance à moins se protéger, ce qui expliquerait ce surcroît de mortalité.

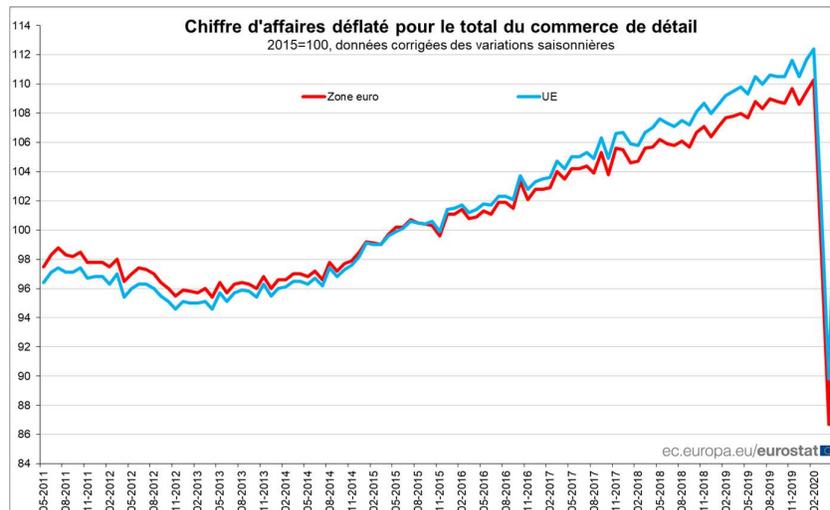
**
*

Le suroccupation des logements, le recours fréquent aux transports publics et les emplois exposés au contact avec le public sont des facteurs expliquant la surmortalité des personnes résidentes en France et nées à l'étranger face à la Covid-19. La moindre application des gestes barrières et du masque est également mise en avant. L'endiguement de l'épidémie suppose certainement des actions ciblées sur les populations d'origine étrangère vivant dans les périphéries des grandes villes. Ces politiques ciblées sont toujours difficiles à mettre en œuvre car elles peuvent être jugées humiliantes voire être associées à une forme de discrimination.



Un rebond du commerce de détail en Europe

Selon Eurostat, avec le déconfinement au mois de mai, le volume des ventes du commerce de détail corrigé des variations saisonnières a augmenté de 17,8 % dans la zone euro et de 16,4 % dans l'Union européenne (UE) par rapport au mois d'avril, mois durant lequel le volume du commerce de détail avait diminué de 12,1 % dans la zone euro et de 11,4 % dans l'UE. Sur un an, le recul atteint respectivement 5,1 % et 4,2 % dans chacune des deux zones.





LE COIN DES TENDANCES

La chronique de la fin des métropoles s'annonce-t-elle ?

La crise du covid-19 a souligné la vulnérabilité des grandes villes qui sont particulièrement exposées au virus en raison de leur forte densité. Ces villes sortent également économiquement fragilisées, les confinements remettant en cause leur rôle de plaque tournante. Avant même la crise sanitaire actuelle, les métropoles qui ont été au cœur du développement économique de ces vingt dernières années étaient confrontées à une série de problèmes menaçant leur équilibre. La thrombose routière, la qualité de l'air, l'augmentation sans fin des prix de l'immobiliers étaient autant de problèmes dont l'ampleur augmentait d'année en année. Dès lors, les métropoles sont-elles vouées à connaître un déclin dans les prochaines années ?

Les métropoles, l'histoire d'une montée en puissance

Les deux dernières décennies ont été celles des métropoles. La France qui s'est longtemps caractérisée par la formule du livre *Paris et le Désert français* de Jean-François Gravier, comporte désormais une petite dizaine de grandes métropoles, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, Rennes, Strasbourg, Rennes, etc. Depuis l'an 2000, leur croissance démographique est deux fois plus rapide que la moyenne nationale. Elles représentent 30 % de la population française. Par leur poids démographique et économique, elles structurent le territoire. Si le Grand Paris demeure à part, sa croissance est plus faible que celle des autres grandes métropoles. Le passage de 26 régions à 13 a conforté et officialisé la métropolisation. Ce processus était une antienne des années 1960 jusqu'aux années 1980. Les gouvernements notamment à travers la planification et les plans d'aménagement du territoire mettaient alors l'accent sur la nécessité de doter le pays de métropoles d'équilibre. À cet effet, ils ont procédé à des délocalisations de services publics et d'entreprises. C'est ainsi que Citroën fut incitée à s'installer à Rennes, que Météo France a quitté Paris pour Toulouse ou que l'ENA a été transférée à Strasbourg. Le premier objectif de la politique d'aménagement du territoire est de limiter l'expansion parisienne en favorisant l'émergence d'autres pôles de croissance. Le deuxième objectif est de soutenir des régions devant faire face à des mutations économiques importantes comme celles du Nord ou de l'Est confrontées au déclin de la sidérurgie et du charbon. Cette politique a donné des résultats assez mitigés. À la fin des années 80, le rééquilibrage entre Paris et les autres régions de France restait faible. Les capitales régionales étaient surtout des centres administratifs.

A compter des années 90, les capitales régionales ont connu un essor sans précédent en lien avec la tertiarisation du pays et son corollaire la désindustrialisation. En une génération, un quart des emplois industriels a disparu. Les grandes agglomérations se sont organisées autour des services qu'ils soient commerciaux, administratifs ou au profit des entreprises.

Les grandes métropoles ont attiré en leur sein une part croissante de la population de leur région. Les fermetures d'usines qui étaient bien souvent implantées en seconde couronne ou à proximité de villes de taille moyenne ont conduit les salariés à rechercher des emplois au sein des métropoles. Le secteur de la grande distribution y a été créateur d'emplois avec notamment la diffusion sur l'ensemble du territoire des grandes marques. Le secteur bancaire et de l'assurance a également contribué à la création d'emplois.



Le succès des métropoles s'explique également par la forte demande en services de la part des habitants. La possibilité d'avoir accès à des écoles de qualité de l'enseignement primaire au supérieur, à des activités sportives et culturelles ainsi qu'à des professionnels de santé a joué un rôle d'auto-alimentation des grandes capitales régionales.

Dans une économie tertiaire, les échanges, les lieux de contact sont indispensables. Une grande ville en mettant en relation rapidement un très grand nombre de personnes est un catalyseur d'activités. La forte densité de population en particulier active multiplie les interactions. Les liens entre recherche, conception, production et distribution sont décuplés en zone urbaine. La présence d'un grand nombre de jeunes actifs provenant d'établissements renommés constitue également pour les entreprises un gage de succès. Contrairement à certaines idées ou théories, l'essor d'Internet n'a pas freiné l'expansion des métropoles ; il l'a au contraire accéléré. Le secteur du digital emploie essentiellement des jeunes actifs fortement diplômés qui se concentrent au sein des grandes agglomérations. Le digital nécessite le croisement des compétences, informatiques, financières, logistiques, etc. qui sont plus faciles à trouver au sein des grandes villes qu'en milieu peu dense.

Les métropoles sont des espaces de rencontres, d'échanges, de réunions. Leur importance est bien souvent liée à leur positionnement géographique leur permettant d'être en contact rapide avec de nombreuses régions. Elles sont pour une grande majorité d'entre elles issues de cités romaines reliées par des voies du même nom. Si Marseille s'est moins bien développée que d'autres métropoles, cela est imputable à une moindre connexion avec les régions voisines, du fait d'un relief plus difficile. À l'inverse, Paris peut se targuer d'avoir tout à la fois un fleuve qui a été rapidement maîtrisé et des voies lui permettant de joindre les quatre points cardinaux, la reliant à d'autres régions riches. Il en est de même pour Lyon ou pour Bordeaux et Toulouse. Les infrastructures ont également contribué, ces deux dernières décennies, à l'augmentation de la population des métropoles. Elles sont devenues des carrefours autoroutiers permettant d'être reliées à d'autres grandes agglomérations et aux marchés étrangers. L'existence de liaison ferroviaire rapide joue dans le même sens même si les effets économiques du TGV sont discutés.

Depuis vingt ans, le tourisme qu'il soit ou non d'affaires occupe une part croissante dans l'activité des grandes villes. Si autrefois Paris accaparait une grande partie du tourisme urbain, avec la réhabilitation des centres villes, ce phénomène s'est diffusé à l'ensemble du territoire. Bordeaux, Lille, Strasbourg, Lyon ou Dijon rencontrent un succès croissant. L'offre culturelle s'est développée tout comme celle au niveau de l'hôtellerie ou des locations saisonnières.

Les métropoles face à leurs limites

Avant même la crise de la Covid-19, la métropolisation était critiquée et montrait quelques limites. La première critique est liée à la segmentation du territoire. Les métropoles assèchent les régions voisines en attirant les jeunes actifs et les emplois qualifiés. Faute de clientèle solvable, les médecins désertent le milieu rural au profit des bassins d'emplois dynamiques. La diminution de la population active au sein des villes de moins de 50 000 habitants se situant en-dehors des grandes agglomérations s'accompagne d'une réduction de l'offre de services qu'ils soient privés ou publics. La désindustrialisation déjà citée explique évidemment que la perte d'emploi dans les villes



de taille moyenne au profit des grands centres tertiaires. Les métropoles de province sont accusées d'avoir reproduit le modèle parisien avec la création de banlieues plus ou moins denses et avec des problèmes croissants de circulation. Les embouteillages rythment la vie des agglomérations de Nantes, de Toulouse, de Lyon et même de Lille. En raison de l'augmentation du prix de l'immobilier, un nombre croissant de ménages est condamné à résider de plus en plus loin du cœur des métropoles avec comme conséquence des temps de transports plus importants pour se rendre au travail. Ce phénomène est accentué par l'essor du tourisme qui s'est traduit par la diminution du nombre de logements disponibles pour les résidents en centre-ville.

Au sein des villes cœurs des grandes agglomérations, les politiques municipales, depuis une dizaine d'années, visent à réduire la place dévolue aux voitures. Ces politiques répondent à deux objectifs, limiter l'engorgement des villes et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les particules. Elles passent par une diminution du nombre de places de stationnement, la création de voies piétonnes et cyclables, la réduction des vitesses, l'interdiction des voitures les plus polluantes etc. Le temps de développement des moyens de transports publics est moins rapide que celui nécessaire pour la mise en place des politiques limitant la circulation des véhicules. La construction de métros ou de tramways reliant les couronnes périphériques avec le centre est, en effet, assez lente. La réalisation du réseau du Grand Paris devrait prendre plus de vingt ans. Les temps de transports pour un grand nombre de résidents habitant dans les banlieues des grandes villes tendent à augmenter. Il est également plus délicat pour des habitants venant de l'extérieur des agglomérations de s'y rendre en voiture. L'autre axe des politiques municipales est la limitation de la densification de la population. De nombreux maires, notamment à Paris et à Bordeaux, ont récemment annoncé travailler à dédensifier leur ville. Ce souhait est partagé par les résidents. Le nombre de constructions devrait se donc se réduire dans les prochaines années accentuant le déficit de logements au centre et repoussant les habitants vers les périphéries. Pour compenser ce phénomène, les municipalités ont eu tendance à privilégier les logements sociaux. Cette priorité accentue la polarisation des grandes métropoles qui concentrent des populations à hauts revenus et des populations à revenus modestes en excluant les classes moyennes. Ce phénomène est constaté depuis plus d'une décennie à Paris. Il concerne désormais des villes comme Bordeaux, Nantes ou Lyon. Dans certaines agglomérations, les centres commerciaux situés en banlieue ont contribué à réduire l'offre de commerces et à transformer les centres villes en simple zones touristiques.

Avant même la crise de la Covid-19, les inconvénients des grandes métropoles étaient mis de plus en plus en avant. Si leurs atouts, zones d'échanges rapides, brassage de nombreuses compétences, disparaissent, leur attractivité ne peut que s'évanouir. Logements chers et petits, temps de transports de plus en plus longs sont des points pris en compte par les familles. Le vieillissement de la population est également un facteur qui joue contre les grandes villes. À Paris, les plus de 50 ans partent et s'installent en périphérie, dans d'autres grandes villes ou sur le littoral. Les familles avec plusieurs enfants émigrent également. La capitale est ainsi de plus en plus peuplée d'étudiants, de jeunes actifs et de personnes à hauts revenus. Jusqu'à ces dernières années, les autres métropoles profitaient de la désaffection relative de l'agglomération parisienne. Bordeaux, Toulouse, Rennes, Nantes ainsi que Lille ont enregistré de nombreuses arrivées au point que l'augmentation des prix des logements entraîne un rejet des Parisiens.



Dans les classements des villes les plus agréables, les métropoles sont distancées par des cités de taille plus modeste, comme Angers, Blois, Le Mans, Laval, Reims, Annecy, ou Saint Étienne. La crise de la Covid-19 accentue cette tendance. La recherche d'espaces verts, d'une mobilité facile et apaisée est la priorité d'une part croissante de la population. Le recours au télétravail a démontré qu'il était possible, en particulier pour les cadres, de travailler de chez eux, qu'il n'était plus nécessaire de perdre deux heures ou plus dans les transports pour se rendre au bureau. Dans une société où la majorité des échanges s'effectue par mail, le bureau est partout et nulle part. Les hypercentres étant difficiles d'accès, pourquoi s'y rendre pour une réunion de deux heures quand celle-ci peut être réalisée en vidéoconférence ? De nombreuses entreprises, pour des raisons de coûts du foncier mais aussi au nom d'une facilité d'accès ont, ces dernières années, délaissé les centres historiques pour la première périphérie des grandes villes. Cette politique est souvent l'adage des grandes marques qui peuvent attirer facilement les talents et les prestataires même si leurs locaux ne sont pas placés dans les triangles d'or.

Compte tenu des souhaits des Français de bénéficier de conditions de vie plus équilibrées, les villes de taille intermédiaire devraient connaître une forte expansion dans les prochaines années sous réserve qu'elles soient bien desservies en réseaux. Pour une grande entreprise, il était, dans un pays jacobin comme la France, jusqu'alors difficile de ne pas avoir son siège social dans la région capitale. Même une entreprise très marquée par son origine auvergnate comme Michelin dispose d'un siège social à Boulogne Billancourt à quelques encablures de celui de Renault. À l'avenir, il pourrait en être autrement, d'autant plus si les voyages en avion se raréfient. La présence d'un siège à Paris permet de rayonner à l'échelle de tous les continents pour les multinationales. Clermont Ferrand n'est pas facile d'accès pour les cadres de Michelin travaillant à l'étranger. Si demain les talents se concentrent dans des villes de taille plus petites, il pourrait y avoir une redistribution des cartes. Le Mans et Niort prouvent qu'il est possible de maintenir des services centraux dans des villes de taille moyenne supérieure, en l'occurrence dans le secteur de l'assurance. La démétropolisation s'accompagne d'une déconcentration des structures de siège. L'essor de l'informatique a contribué depuis quarante ans à une concentration des activités sur quelques sites. Avec le recours aux « clouds », ce processus a tendance à s'inverser dans une logique d'une réduction du coût du foncier. Les sièges sociaux s'allègent en étant avant tout le lieu de direction et d'échanges. En France, le rôle de l'administration constitue un frein à cette mutation. Les grandes entreprises sont en lien assez étroit avec les pouvoirs publics les amenant à rester à proximité. En Allemagne, la nature fédérale du pays aidant, les entreprises conservent leur siège social dans leur ville d'origine comme Munich pour BMW ou Stuttgart pour Porsche ou Mercedes. Ces dernières ont des bureaux de représentation à Berlin comme ils peuvent en avoir également à Bruxelles pour le lobbying à réaliser auprès de la Commission.

Les métropoles ont attiré une part croissante de la population notamment en concentrant un grand nombre de services et de commerces. Mais, sur ce dernier point, les comportements évoluent. Les nouvelles générations achètent en ligne et se font livrer que ce soient les produits alimentaires, les vêtements et même les repas tout préparés. Le confinement a accéléré cette tendance. Le e-commerce représente désormais plus de 10 % des ventes de détail. Avec les problèmes de circulation, l'accès à certains commerces, à certaines enseignes physiques est plus difficile. En outre, la possession de voitures diminue au sein des jeunes générations qui rechignent, par ailleurs, à passer leur permis de conduire (par coût ou par manque d'intérêt). A partir du



moment où « acheter une paire de chaussure Nike ou Asics » peut s'effectuer sur tout le territoire, l'intérêt d'habiter en zone ultra-urbanisé diminue. Les digital-nativ qui n'éprouvent pas de plaisir particulier à perdre deux heures dans les transports et à se rendre dans une boutique physique quand tout peut être réalisé en quelques clics.

Une redistribution de la population sur le territoire ?

La crise sanitaire ne devrait pas amener une migration d'urbains vers le milieu rural. Ces derniers devraient, en revanche, opter pour des villes plus petites offrant tout à la fois des services et une qualité de vie. Nul n'imagine un citoyen puisse opter pour une ville rurale avec un lycée ou un collège à plus de trente minutes sans accès à des transports en commun. L'accès au haut débit est devenu également une condition pour le choix d'un logement d'autant plus si le télétravail est de mise. Ces multiples conditions avantagent donc des villes se situant entre 50 000 et 100 000 habitants bénéficiant de bons accès autoroutiers et de liaisons ferroviaires à grande vitesse.

Ce phénomène de démétropolisation sera accentué avec l'augmentation du nombre de retraités. Ces derniers quittent les grandes villes pour s'installer au moment de la liquidation des droits dans des villes plus petites mais dotées de services de soins et de services domestiques. Des villes du grand Ouest comme La Rochelle, Vannes, Brest, Royan ou des villes comme Ajaccio en Corse accueillent de nombreux retraités. Plus de 800 000 départs à la retraite seront constatés chaque année contribuant peu à peu à changer la structuration du territoire de la France.

Avec le confinement, avec la distanciation, avec la réduction des réunions, avec le télétravail, la crise de la Covid-19 accentue donc une tendance déjà bien présente. Le souhait d'avoir une maison avec un petit jardin ou d'un logement avec une terrasse s'est amplifié. La possibilité d'avoir accès à des espaces ombragés est une priorité. Le réchauffement climatique constitue également un facteur à prendre en compte. Les grandes métropoles, du fait de l'artificialisation de leurs sols, fonctionnent comme des fours en période de canicules. Les entreprises conserveront évidemment des sièges et des adresses prestigieuses mais une redistribution sur le territoire des centres de pilotages n'est pas à exclure. L'idée que les bureaux cèdent la place à des lieux de rencontre était déjà présente avant la crise de la Covid-19.

Les métropoles ne disparaîtront pas car elles demeurent tout à la fois des lieux d'histoire et des centres névralgiques mais elles sont arrivées à un palier de leur développement. L'aspiration forte des Français de bénéficier d'un meilleur environnement et les mesures prises au nom de la transition énergétique ainsi que les effets de la crise sanitaire remettent en cause les fondements même de leur essor. Un rééquilibrage pourrait ainsi s'opérer au profit de villes de taille intermédiaire avec à la clef une meilleure répartition de la population sur l'ensemble du territoire.



L'économie de marché a-t-elle vécu ?

Le Président de la République travaille à la réanimation du Commissariat général au Plan qui avait connu son heure de gloire après la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 60. Après la défaite de 1940, les destructions liées à la guerre, la planification s'était imposée comme outil de reconstruction. L'amalgame réalisé entre le virus et la guerre aboutit donc à renouer avec cette vieille idée qui trouve ses origines dans feu l'URSS.

Au-delà de cette remise au goût du jour de la planification à la Française, l'époque est à l'interventionnisme. Les grands principes de l'économie de marché et plus globalement du libéralisme sont remis en cause au nom de la priorité affichée en faveur de l'emploi et des entreprises. Comme dans de nombreux domaines, la crise sanitaire accélère le retour du dirigisme qui était déjà bien présent depuis plusieurs années. Cet abandon des canons du libéralisme prend plusieurs formes en concernant tout à la fois la politique monétaire, les échanges, la fixation des revenus et les finances publiques.

Une politique monétaire de moins en moins indépendante

L'indépendance des banques centrales vis-à-vis de l'exécutif s'est imposée à partir des années 70. Elle était censée protéger la monnaie des gouvernements et s'inscrivait dans le cadre des politiques de désinflation. Le principe était que les États ne pouvaient pas demander à leur banque centrale de financer les dépenses publiques à travers des mécanismes de création monétaire.

Si l'indépendance formelle demeure, depuis la crise de 2008, elle est devenue une illusion. Les banques centrales sont amenées à prendre en charge une part croissante des déficits publics. Par leur politique de taux bas, elles améliorent la solvabilité des États et facilitent le financement des dépenses. Elles sont devenues des acteurs clés de l'économie en sortant de la sphère purement monétaire. Leurs marges de manœuvre se sont réduites. En 2019, la FED a été contrainte de baisser ses taux directeurs sous pression du pouvoir politique. Par ailleurs, dans le contexte actuel, elles ne peuvent plus remonter librement leurs taux au risque de provoquer la banqueroute des États. L'indépendance s'est transformée en dépendance. La création monétaire obéit à des considérations économiques mais aussi et surtout budgétaires. La BCE doit tenir compte de la situation des pays les plus faibles pour déterminer sa politique monétaire et non exclusivement de celle de l'ensemble de la zone euro. Si elle oubliait ce principe, les écarts de taux augmenteraient entre les États du Nord et ceux du Sud au point de provoquer un risque d'éclatement. La crise de la Covid-19 amplifie cette tendance avec une monétisation croissante des dettes publiques.

L'interventionnisme monétaire contribue à fausser la valeur de certains actifs, immobiliers ou actions. Le prix de ces actifs n'obéit plus à des considérations de rentabilité intrinsèque. Il est lié à des phénomènes de report artificiel au niveau de l'allocation des actifs. Les taux d'intérêts très bas modifient en profondeur les rapports économiques. Ils ralentissent la diffusion du progrès technique en permettant à des entreprises logiquement condamnées de se maintenir. Ils ont certainement des conséquences sur le niveau général des prix et sur les modalités de fixation des salaires.



Une socialisation croissante des revenus

La crise du covid-19 s'est traduite par une augmentation, en Europe, du chômage partiel. En France, du mois de mars au mois de juin, plus de 13 millions de salariés ont été à un moment ou un autre concernés. Ces salariés ont été payés par l'État durant leur période de chômage partiel. L'État est également venu en aide aux entrepreneurs indépendants. Cette socialisation a abouti à une augmentation des dépenses publiques qui ont ainsi dépassé 60 % du PIB. Cet accroissement est également imputable à la contraction du PIB du fait de la récession. La socialisation des revenus est un processus qui s'amplifie depuis une trentaine d'années. La création du RMI, remplacé par le RSA, l'instauration de la couverture maladie universelle, etc. sont autant de facteurs qui jouent en faveur de cette socialisation. Des libéraux comme des socialistes poussent à créer un revenu universel pour tous. Le lien revenu, travail, couverture sociale s'estompent progressivement mais sûrement. En France, les dépenses sociales représentent plus du tiers du PIB. Les prestations versées aux ménages constituent pour ceux qui se situent dans le premier décile (les 10 % les plus modestes) plus de 60 % de leurs revenus. Cette socialisation est également la conséquence de l'augmentation du nombre de retraités. Ces derniers qui étaient moins de 5 millions en 1981 sont aujourd'hui 16 millions en France. En 2060, ce nombre dépassera 25 millions.

Le retour de l'État

Si des années 80 aux années 2000, l'air du temps était libéral – en France, un peu moins qu'ailleurs – depuis la crise de 2008, l'interventionnisme est de retour. Les gouvernements ayant été appelés au secours après la faillite de Lehman Brothers sont de plus en plus présents sur le terrain économique. La répétition des crises, le chômage de masse, la montée des inégalités sociales et géographiques sont autant de facteurs qui incitent les dirigeants publics à intervenir de plus en plus fortement. Avec la mondialisation, le marché est, à tort et à raison, accusé de tous les maux. « L'État nounou » est devenu un leitmotiv. Face aux États-Unis, face à la Chine, face aux multinationales de l'information et de la communication, la demande d'État protecteur augmente.

La crise sanitaire avec la crainte de multiples faillites conduit à un abandon des grands principes économiques de ces dernières années. Le droit de la concurrence est mis entre parenthèse, en France comme en Europe, dans le cadre des plans de soutien sectoriel.

Le temps des oligopoles

Les États ne sont pas les seuls responsables du déclin du libéralisme. L'avènement d'oligopoles dans le secteur de l'information et de la communication symbolise la réduction de la concurrence et la création de nombreuses positions dominantes. Les GAFAM sont devenus des acteurs incontournables pour de nombreux secteurs d'activité (médias, automobile, finance, services, etc.). Du fait de leur taille, ils bénéficient d'effets de rentes qui ne sont peu ou pas redistribués, ce qui freine d'autant la croissance économique. À la différence des années 1920 ou 1960/1970, les autorités américaines n'ont pas pu – ou n'ont pas voulu – appliquer les lois antitrust. Il en est de même en Europe.



La concentration ne concerne pas que le monde du digital. Tous les grands secteurs sont concernés, l'automobile, l'aéronautique, la chimie, le médicament. Les indices qui la mesurent sont au plus haut. Il en résulte des bénéfices accrus, symbole non pas d'une bonne santé économique mais d'un dysfonctionnement. Pour les libéraux, le bénéfice, le profit est une récompense temporaire qui a vocation à disparaître avec l'arrivée de nouveaux concurrents. La concentration économique est également encouragée par les pouvoirs publics qui souhaitent la constitution de champions nationaux pour lutter contre des concurrents d'origine étrangère. Les plans d'aide attribués dans le cadre de la crise sanitaire accentuent cette tendance de fond.

Le retour du protectionnisme

Depuis quelques années, le libre-échange était contesté que ce soit en Europe ou aux États-Unis. Les manifestations contre l'accord commercial avec le Canada, la sortie des États-Unis de l'accord Pacifique, la guerre commerciale de ces derniers avec la Chine, étaient autant de signes du retour du protectionnisme. Le Brexit était également une manifestation de ce nouveau protectionnisme teinté de relents de populistes.

Le nationalisme économique semble s'imposer sur fond de pénuries de masques, de respirateurs artificiels ou de doliprane. La méfiance à l'encontre de la Chine s'est accrue avec une demande de protection des intérêts dits stratégiques. Le souhait de relocaliser certaines activités est avancé par de nombreux gouvernements. Ce processus risque de s'avérer complexe et générer des hausses de prix.

La transition énergétique en mode antilibérale

Pour certains, la transition écologique est synonyme de nécessaire décroissance ; pour d'autres, certaines activités comme l'aviation, doivent être limitées au maximum et l'économie être administrativement réorientée. Dans tous les cas, les tenants d'une transition rapide souhaitent tout à la fois un dirigisme et une remise en cause de l'initiative privée. Pour réduire les émissions de CO₂ de 50 % en 2030 par rapport au niveau de 1990 et de 100 % en 2050, ils estiment qu'un signal-prix et des mécanismes de marché ne suffiront pas. Le passage à une économie décarbonée implique des réglementations strictes (émissions de CO₂ pour les véhicules, les usines, etc.) et des obligations (rénovation de l'habitat, interdiction ou limitation de circulation). L'économie de marché est jugée incapable de réduire les émissions de CO₂ en raison de sa myopie supposée même si des progrès notoires ont été réalisés ces trente dernières années. Les émissions de CO₂ ont ainsi diminué de 20 % en Europe. Pour des raisons climatiques et sociales, les gouvernements interfèrent de plus en plus souvent sur les modalités de fixation des prix en particulier dans le secteur énergétique.

Plus d'État, plus de social, moins de liberté d'initiative, les fondamentaux de l'économie libérale sont mis à mal depuis de nombreuses années. Ils le sont d'autant plus qu'un processus de concentration modifie en profondeur le capitalisme. Avec la raréfaction des entreprises cotées et la diminution du nombre d'actionnaires (rachats d'actions facilités par la politique des taux bas), l'économie de marché change de visage. Entrée en concurrence frontale avec le modèle d'économie mixte et dirigiste chinois, les pays occidentaux semblent hésiter sur la voie à suivre. La compétition avec le système soviétique avait donné lieu à des inflexions de la part des pays d'économie de marché qui avaient comme en France mis en œuvre la planification. La réponse à la crainte marxiste avait été surtout donnée par le déploiement du fordisme et du keynésianisme. Depuis une dizaine d'années, l'économie de marché est de plus en plus critiquée en



son sein comme en témoigne le dernier ouvrage de l'économiste de Natixis, Patrick Artus consacrée à l'austérité salariale. La mondialisation et la digitalisation sur fond de ralentissement de l'ascension sociale mettent en tension le système capitaliste actuel. La contrainte écologique accentue cette tendance et oblige les entreprises à se réinventer tout en conservant leur rôle. L'entreprise permet là une mise en commun de de moyens, travail et capital ainsi que de compétences, de savoir-faire, d'innovations, en vue de produire un bien ou un service. Elle peut prendre diverses formes, capitaliste, mutualiste, paritaire, associative, etc. Cette mise en commun s'est longtemps effectuée avec comme au théâtre une unité de temps et de lieu. Le libéralisme avait pour vocation d'assurer une auto-régulation du système à travers le mécanisme des prix. Depuis le XXe siècle, la présence croissante de l'administration publique a fortement changé les rapports de force surtout au sein des pays européens et en premier lieu en France. Les pouvoirs publics à travers les budgets de l'État et de la Sécurité sociale influencent la conjoncture économique. Si jusque dans les années 80, le dirigisme était direct à travers le contrôle des prix, les nationalisations, la politique du crédit, il a pris d'autres habits depuis, avec le recours croissant à la norme qu'elle soit sociale, technique, ou sanitaire. Que ce soit au niveau des télécommunications, de la finance ou de l'agriculture, le repli de l'État avait été tout relatif. Les crises en cours le remettent simplement en tête de gondole.

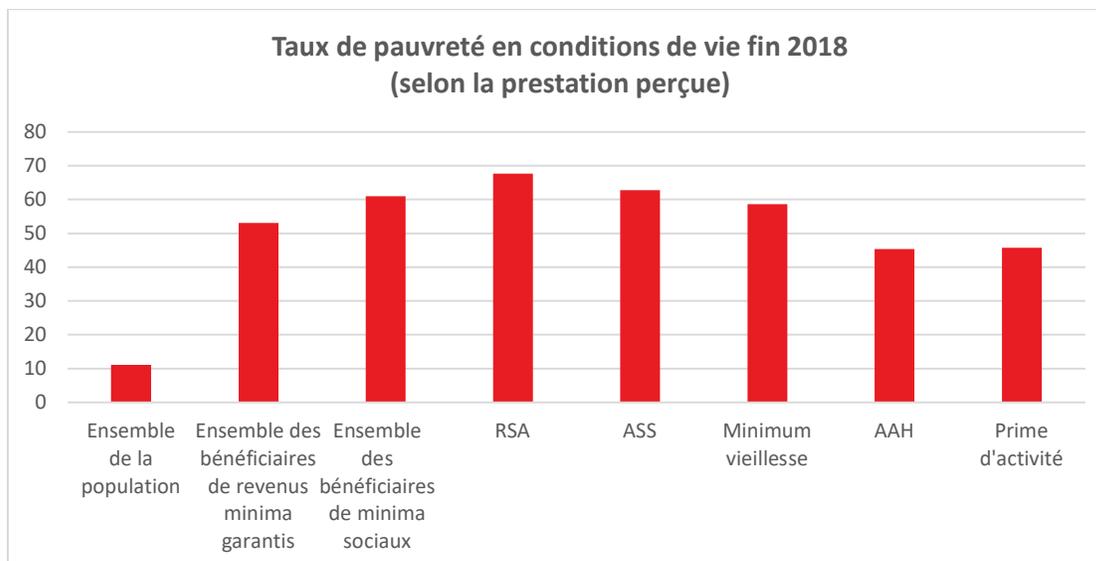
Les minima sociaux, des correcteurs relatifs des inégalités

En France, en 2018, 4,25 millions de personnes sont allocataires d'un minimum social. En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, près de 7 millions de personnes, soit 11 % de la population, sont couvertes.

Un bénéficiaire sur deux est pauvre en conditions de vie

Selon la dernière enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux pour 2018 réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), un ménage est pauvre en conditions de vie quand il cumule au moins 8 difficultés parmi une liste de 27 établie par l'Insee couvrant quatre dimensions : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés liées au logement. L'enquête 2018 révèle que la moitié des 6,6 millions de personnes bénéficiaires de revenus minima garantis (c'est-à-dire de minima sociaux ou de la prime d'activité) fin 2017 sont pauvres en conditions de vie selon l'indicateur usuel de l'Insee. C'est le cas de 61 % des bénéficiaires de minima sociaux et de 46 % des bénéficiaires de la prime d'activité.

Pour apprécier les effets des minimas sociaux, il convient également d'apprécier la pauvreté monétaire des allocataires. Le taux de pauvreté est calculé en fonction du revenu médian. Les personnes ayant un niveau de revenus inférieur à 60 % ce revenu média sont considérées comme « pauvres ».



Source : INSEE

Si les restrictions de consommation concernent fortement les bénéficiaires de la prime d'activité (45 %), elles sont encore plus fréquentes chez les bénéficiaires de minima sociaux : 65 % d'entre eux déclarent subir d'importantes restrictions de consommation, soit plus de six fois plus que l'ensemble de la population. Les restrictions alimentaires sont particulièrement répandues et conduisent 5 % des bénéficiaires de revenus minima garantis à avoir recours à des distributions de repas ou à des colis alimentaires, et 28 % à consommer des denrées données par leur entourage. 9 % reçoivent une aide alimentaire ou des denrées données par l'entourage et jugent cette aide très importante ou déclarent qu'ils ne pourraient pas vivre sans. Le renoncement aux soins est également important : 18 % des bénéficiaires de revenus minima garantis déclarent avoir renoncé à une consultation de médecin et 29 % à des soins dentaires pour raisons financières.

Près de la moitié des bénéficiaires de revenus minima garantis sont contraints sur un plan budgétaire. L'entourage permet néanmoins de desserrer en partie ces contraintes, en particulier dans les domaines de l'alimentation et du logement. En 2018, plus d'un quart des bénéficiaires de revenus minima garantis ont eu des retards de paiement. Cette dimension de la pauvreté en conditions de vie est la seule qui baisse par rapport à 2012 (-5 points). 14 % avaient encore des factures de l'année impayées fin 2018. Enfin, 19 % des bénéficiaires de revenus minima garantis rencontrent des difficultés de logement fin 2018. Notamment, un tiers des bénéficiaires du RSA vivent dans un logement surpeuplé. La difficulté de logement la plus répandue est celle pour chauffer son logement. Par ailleurs, 18 % des bénéficiaires de revenus minima garantis déclarent avoir renoncé à une consultation de médecin dans l'année pour raisons financières et 29 % à des soins dentaires.

En écho à l'enquête de la Drees, un nouvel indicateur européen de privation matérielle et sociale a récemment été défini. Il permet également de constater les difficultés des bénéficiaires de revenus minima garantis. Selon cet indicateur, environ deux tiers d'entre eux sont en situation de privation matérielle et sociale fin 2018 (au moins cinq difficultés sur treize) contre 14 % de l'ensemble de la population. Ils sont près de la moitié (46 %) en situation de privation sévère (au moins sept difficultés sur treize) contre 8 % de l'ensemble de la population.



Les bénéficiaires du RSA sont les plus touchés

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) sont les plus exposés à la pauvreté en conditions de vie (respectivement 68 % et 63 %). Les allocataires de l'ASS sont le plus concernés par le non-recours aux soins pour raisons financières, que ce soit pour une consultation chez le médecin (22 %) ou le dentiste (36 %). En revanche, les bénéficiaires du RSA s'en sortent mieux car ils bénéficient de la CMU-C.

Leur situation est toutefois relativement stable par rapport à 2012. À caractéristiques similaires (facteurs sociodémographiques, composition du ménage, etc.), un bénéficiaire du RSA a plus de risques d'être pauvre en conditions de vie qu'un bénéficiaire d'un autre revenu minimum garanti. D'autres facteurs peuvent expliquer un plus fort risque d'être pauvre en conditions de vie : être limité à cause d'un problème de santé dans les activités de la vie quotidienne, chômeur ou inactif, né à l'étranger, résider en région parisienne, être isolé de sa famille ou de ses amis.

En comparaison, les allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du minimum vieillesse ont des taux de pauvreté en conditions de vie plus faibles (respectivement 45 % et 59 %) que les bénéficiaires du RSA et de l'ASS. En revanche, ils voient leur situation se détériorer depuis 2012 (+6 et +9 points), en particulier en termes de restrictions de consommation.

La prime d'activité ne protège pas contre la pauvreté

Pour la première fois, l'enquête de la Drees s'intéresse aux bénéficiaires de la prime d'activité qui a été instaurée au 1er janvier 2016. Leur situation n'est guère plus enviable que celle des personnes percevant les minima sociaux. 45% des allocataires de la prime d'activité étaient pauvres en conditions de vie. 20 % des bénéficiaires de la prime d'activité déclarent avoir renoncé à une consultation médicale pour des raisons financières contre 16 % des bénéficiaires de minima sociaux. Les conséquences de la crise économique sur l'emploi ne devraient pas améliorer leur situation.

Point important, les résultats de la Drees pourront être affinés dans la durée car la prime d'activité commençait à monter en charge au moment où l'enquête a été réalisée et peut ne pas avoir alors encore joué pleinement son effet. Pour rappel, le montant forfaitaire de la prime d'activité avait été revalorisé de 20 euros et porté à 551,51 euros à compter du 1er août 2018 à quoi s'ajoute la revalorisation exceptionnelle de 90 euros, à compter du 1er janvier 2019, du montant maximal de la bonification individuelle, passé de 70,49 euros à 160,49 euros.

La réforme des minima sociaux en suspens

L'étude de la Drees met en évidence la complexité des aides sociales et explique pour partie le non-recours aux prestations. Selon le ministère de la Santé, près de 30 % des personnes éligibles au RSA ne le réclament pas par méconnaissance du système ou pour éviter toute stigmatisation. C'est aussi le cas pour 25 % des personnes éligibles à la prime d'activité. Faciliter l'accès des bénéficiaires et gagner en simplicité, c'est tout l'enjeu de la concertation sur le revenu universel d'activité (RUA) lancée en 2019 par le gouvernement dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République en septembre 2018. L'objectif est de remplacer dans une prestation unique le RSA, la prime d'activité et les allocations au



logement (APL), sous réserve d'autres prestations comme l'ASS ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées qui pourraient-elles-aussi y être intégrées. Le 11 février 2020, à l'occasion de la Conférence nationale du handicap, Le Président de la république Emmanuel Macron a indiqué, en revanche, que l'AAH ne serait pas concernée.

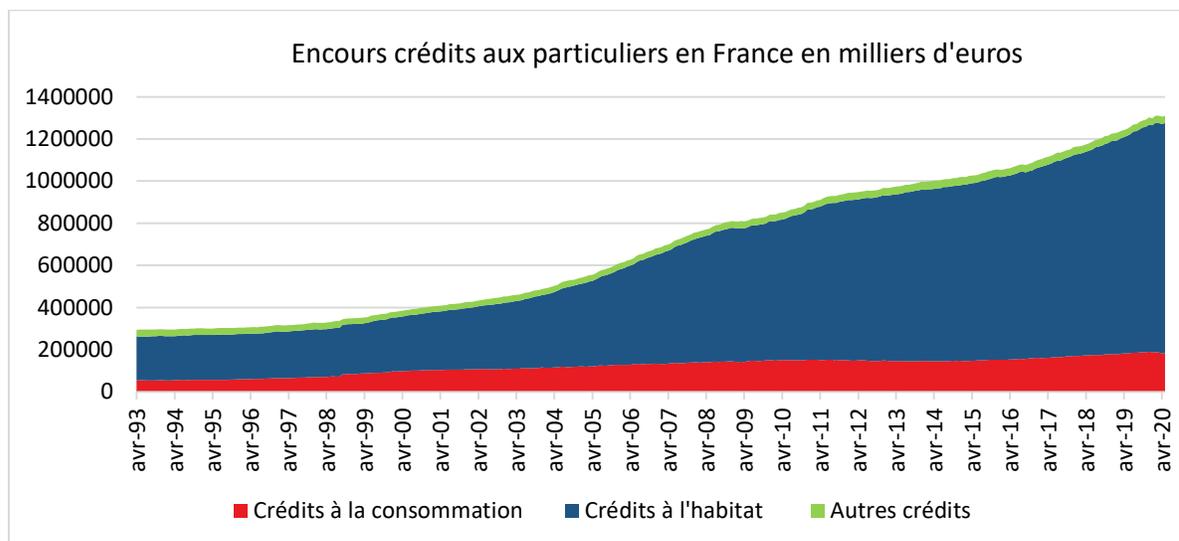
La concertation, pilotée par la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté est censée aboutir à un projet de loi en 2020 pour une entrée en vigueur du nouveau système autour de 2023.



LE COIN DES GRAPHIQUES

L'immobilier, valeur refuge du post confinement

Avec le déconfinement, les Français se sont précipités pour conclure des achats immobiliers. Une frénésie semble être de mise. La pierre joue toujours le rôle de valeur refuge. La preuve en est fournie par la hausse des prix des prêts pour l'habitat qui ont connu un plus haut en mai 2020 depuis mai 2011. Les flux se sont élevés à 7,2 milliards d'euros après -0,2 milliard en avril. La production de nouveaux crédits à l'habitat s'établit à 21,1 milliards d'euros en mai quand le taux moyen des crédits nouveaux à l'habitat baisse de 6 points de base en mai (1,25 %, après 1,31 % en avril et 1,19 % en mars). Hors renégociation, le taux d'intérêt s'établit à 1,17 %, en hausse de 1 point de base sur un mois. Cet engouement peut s'expliquer par la crainte d'un resserrement du crédit à l'automne. Par ailleurs, durant le confinement, les ménages ont pu estimer que leur logement n'était plus adapté à leurs besoins. Pour l'ensemble des crédits au particulier, une stabilité a été, selon la Banque de France, constatée en mai. Le taux de croissance annuel des crédits aux particuliers était de +5,2 %, identique au mois d'avril. La croissance annuelle du crédit à la consommation s'est contractée en mai (-0,6 %, après +0,4 % en avril), ce qui signifie qu'en cumul sur un an les remboursements ont excédé les nouveaux crédits.



Cercle de l'Épargne - données Banque de France

En raison de la forte demande de biens immobiliers en sortie de confinement, les prix restent orientés à la hausse en ce début de troisième trimestre. Tant que le marché du crédit sera en augmentation, la baisse attendue et annoncée attendra.

La hausse des prix de l'immobilier ne concerne pas que la France. Le prix des logements a augmenté de 5,0 % dans la zone euro au premier trimestre 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Il s'agit de la plus forte hausse depuis le deuxième trimestre 2007. Le prix des logements dans l'ensemble de l'Union européenne a quant à lui augmenté de 5,5 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, les plus fortes augmentations annuelles du prix des logements au premier trimestre 2020 ont été observées au Luxembourg (+14,0 %), en Slovaquie (+13,1 %), en Estonie (+11,5 %), en Pologne (+11,3 %) et au Portugal (+10,3 %). La hausse a été de 4,9 % en France. Une seule baisse a été enregistrée au sein de l'Union, en Hongrie (-1,2 %).



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Samedi 12 juillet

Au **Royaume-Uni**, le **prix des maisons** du mois de juin sera connu.

Lundi 13 juillet

En **Chine**, il faudra suivre le **montant des investissements d'origine étrangère** du mois de juin.

Mardi 14 juillet

En **Chine**, seront publiés les **résultats de la balance commerciale** de juin.

Au **Japon**, sera connue la production industrielle de mai.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder les résultats de la **balance commerciale et de la production industrielle** de mai.

En **Allemagne**, sera connu l'**indice des prix** du mois de juin tout comme en **Espagne**. En **Allemagne**, les **indicateurs économiques ZEW** seront rendus publics.

Pour la **zone euro**, seront **plusieurs indicateurs avancés** ainsi que le résultat de la **production industrielle** de mai.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre l'**indice NFIB sur la confiance des affaires** de juin. L'indice des prix de juin sera publié.

Mercredi 15 juillet

La **Banque centrale du Japon** se réunit avec la **fixation des taux à l'ordre** du jour.

Au **Royaume-Uni**, l'**indice des prix** de juin sera publié.

En Italie, le **taux d'inflation** de juin sera connu.

Aux **Etats-Unis**, la **production industrielle** de juin sera connue.

Jeudi 16 juillet

Les **résultats du 2^e trimestre pour PIB** de la **Chine** seront examinés avec attention. L'**indice des prix** du mois de juin sera publié.

Le **taux d'inflation** de juin sera connu pour la **France**.

La **balance commerciale** de mai de l'**Italie** sera rendue publique tout comme pour l'**Union européenne**.



La **Banque centrale européenne** se réunit avec à l'ordre du jour la **politique monétaire**.

Aux **Etats-Unis**, seront publiés **les ventes de voitures** de juin et **l'indice manufacturier de la FED de Philadelphie** de juillet.

Vendredi 17 juillet

Un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne est prévu avec **le plan de relance** à l'ordre du jour.

Pour **l'Union européenne**, **l'indice des prix** de juin sera publié.

En **Italie**, **le résultat des ventes de produits industriels** sera connu pour le mois de mai.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **les demandes de permis de construire et les mises de chantier** de juin. **L'indice de confiance des consommateurs du Michigan** sera connu pour le mois de juillet.

Dimanche 19 juillet

Au **Japon**, seront publiés les résultats de la **balance totale du commerce de marchandises**, ainsi que ceux des **importations** et des **exportations** en juin.

Lundi 20 juin

En **France**, l'INSEE publiera son étude mensuelle sur le **climat des affaires**.

En **Chine**, une réunion de la **Banque populaire est attendue** avec une décision sur les taux.

En **Allemagne**, il faudra suivre **l'indice des prix à la production et l'indice des prix de gros** de juin. Sera par ailleurs publié le **rapport mensuel de la Bundesbank**.

En **Italie**, il faudra suivre le résultat de l'étude sur la **confiance des entreprises** en juillet.

Mardi 21 juillet

Au **Royaume-Uni**, seront présentés les résultats de **l'enquête CBI sur les tendances industrielles (commandes)** en juillet et les chiffres des **emprunts nets du secteur public** en juin.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre le résultat de **l'indice de l'activité nationale de la FED de Chicago** de juin.



Mercredi 22 juillet

Au **Japon**, l'**indice PMI manufacturier Nikkei** de juillet sera publié.

Au **Royaume-Uni**, le résultat de l'**enquête CBI sur le commerce de distribution (réalisé)** pour le mois de juillet sera connu.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les résultats **des ventes de maisons existantes** en juin et l'**indice de mai des prix des maisons**.

Jeudi 23 juillet

En zone, euro et pour les pays membres, seront communiqués les résultats des **indices PMI manufacturier, services et composite** de juillet.

La **Commission européenne** publiera par ailleurs l'**indice de confiance des consommateurs** de juillet.

Au **Royaume-Uni**, seront connues les données relatives **aux ventes de détail** en juin.

Aux **États-Unis**, le résultat de l'enquête trimestrielle sur l'**activité manufacturière de la FED de Kansas** sera connu.

Vendredi 24 juillet

Une Réunion Ecofin qui rassemblera l'ensemble des ministres des Finances des 27 États membres de l'**Union européenne** est programmée.

En **Allemagne**, seront communiqués l'**indice des prix à l'importation** de juin.

En **Italie**, l'**indice de confiance des consommateurs** de juillet sera publié.

Aux **États-Unis**, les **indices Markit PMI manufacturier, services et composite** de juillet seront publiés. Seront également communiqués les résultats des **ventes de maisons neuves** réalisées en juin.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 907
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 064	41 342	29 600	26 440	34 777
Croissance du PIB <i>En % - 2019</i> <i>En mars 2020</i>	1,3 -5,0	0,6 -2,3	0,3 -5,4	2,0 -4,1	1,2 -3,1
Inflation <i>En % - mai. 2020</i>	0,4	0,5	-0,3	-0,9	0,1
Taux de chômage <i>En % - avril 2020</i>	8,7	3,5	6,3	14,8	7,3
Durée annuelle du Travail (2018)	1506	1393	1722	1695	-
Age légal de départ à la retraite	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7
Solde public <i>En % du PIB 2019</i>	-3,0	+1,4	-1,6	-2,8	-0,6
Dette publique <i>En % du PIB 2019</i>	98,4	59,8	134,8	95,5	86,1
Balance des paiements courants <i>En % du PIB -Avril. 2020</i>	-0,8	6,8	3,3	2,1	2,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - avril 2020</i>	-2,4	6,1	3,2	-2,4	2,0
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2020</i>	3,0	8,0	2,8	1,8	25,8
Variation depuis 1999 en %	-48,7	-21,0	-37,4	-14,0	-25,2

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----